

Rubrique 1	Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise	
1.1	Identificateur de produit	
	Nom commercial	Capex
	Synonyme	
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées	
	Utilisation	Insecticide de biocontrôle
	Utilisations déconseillées	
1.3	Renseignements concernant le fabricant fournissant la fiche de données de sécurité	
	Fournisseur	Andermatt Biocontrol AG
	Adresse	Stahlermatten 6 6146 Grossdietwil, Suisse
	Téléphone	+41 (0)62 917 5125
	E-mail	contact@biocontrol.ch
1.4	Numéro d'appel d'urgence	
	Téléphone	+41 (0)44 251 5151 (Centre Suisse d'Information Toxicologique)
Rubrique 2	Identification des dangers	
2.1	Classification de la substance ou de la préparation	
	Selon règlement CLP/REACH (EC) Nr. 1272/ 1272/2008 [CLP]	
2.2	Éléments d'étiquetage	
	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Garder sous clef. Tenir hors de portée des enfants.	
2.3	Autres dangers	
	La préparation ne contient pas des substances vPvB (vPvB = very persistant, very bioaccumulative) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006. La préparation ne contient pas des substances PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006.	
Rubrique 3	Composition/informations sur les composants	
3.1	Substances	
	Ce produit est une préparation	
3.2	Préparations	
	Pas de constituant dangereux selon le règlement 1272/2008/CE (<i>Adoxophyes orana</i> granulovirus)	
Rubrique 4	Premiers secours	
4.1	Description des premiers secours	
	Remarques générales	Dans tous les cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.
	Après inhalation	Ceci n'est possible que par exposition à un produit chaud. Passer à l'air frais, se reposer, en position à-demi verticale, desserrer les vêtements. Oxygène ou respiration artificielle en cas de difficulté de respiration. Consulter un médecin après une exposition importante. Le traitement symptomatique est conseillé.
	Après contact avec la peau	Retirer les vêtements contaminés. Consulter un médecin en cas d'irritation. Mettre les vêtements à la blanchisserie avant réutilisation. Après un contact avec la peau, laver immédiatement

	et abondamment à l'eau.
Après contact avec les yeux	Rincer abondamment à l'eau. Soulever les paupières du globe oculaire pour assurer le rinçage en profondeur. Consulter un médecin en cas d'irritation.
Après ingestion	Pas de symptômes ni d'effets typiques connus. Consulter un médecin et présenter cette fiche si possible.
Recommandation pour le médecin	Le traitement symptomatique est conseillé.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de symptômes ni d'effets typiques connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune connue

Rubrique 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Brouillard d'eau, mousse résistante à l'alcool, poudre sèche, dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau, mousse.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Les vapeurs provoquent la toux.
A des températures élevées, il y a risque de polymérisation exothermique (>200°C). A des températures >280°C, il peut y avoir formation d'acroléine.

5.3 Conseils aux pompiers

Eviter le contact avec des produits oxydants. Refroidir à l'eau les récipients fermés.

Rubrique 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Respecter les précautions habituelles en cas de manipulation des produits chimiques.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel. Contacter l'autorité responsable en cas le produit est rejeté à l'égout ou dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter le plus possible; dans un conteneur propre pour réutilisation (préférable) ou élimination

6.4 Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle voir rubrique 8.

Rubrique 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les précautions habituelles en cas de manipulation des produits chimiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Eviter le contact avec des produits oxydants.
Pour préserver la qualité : entreposer à moins de 0°C. Eviter les températures élevées.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Insecticide de biocontrôle

Rubrique 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Respecter les précautions habituelles en cas de manipulation de produits chimiques.
Aucune limite d'exposition n'a été mise en place.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des yeux/de visage

Pas de recommandations particulières.

Protection de la peau

Pas de recommandations particulières.

Protection respiratoire

Pas de recommandations particulières.

Risques thermiques

Pas de recommandations particulières.

Autres

Respecter les précautions habituelles en cas de manipulation de produits chimiques.

Rubrique 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme

liquide (20°C)

Couleur

gris-brun

Odeur

caractéristique

Seuil olfactif

non déterminé

Valeur du pH

6 - 7

Point de fusion

non déterminé

Point d'ébullition

103-290°C

Point d'inflammation

> 100°C

Taux d'évaporation

non déterminé

Inflammabilité

non déterminé

Limite inférieure et supérieure d'explosibilité

Le produit n'est pas explosif.

Pression de vapeur (20 °C)

3,6x10⁻¹¹ hPa (estimatif pour azadirachtine A)

Densité de vapeur

non déterminé

Densité

1.16 g/ml (20°C)

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau

Soluble dans l'eau

Coefficient de partage: n-octanol/eau

non déterminé

Température d'auto-allumage

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Température de décomposition

> 200°C

Viscosité

1200 mPa x s

Propriétés explosives

Pas explosif

Propriétés comburantes

non déterminé

9.2 Autres informations

aucun

Rubrique 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ne pas réactif

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition en cas d'entreposage et de manipulation corrects.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

pas de donnée disponible

10.4 Conditions à éviter

Température > 200 °C (polymérisation, décomposition).

10.5 Matières incompatibles

Eviter le contact avec des produits oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Acroléine (> 280 °C)

Rubrique 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Rat, oral, 5 x 10 ⁹ Granula/kg L.G. (AcNPV), pas des effets négatifs
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Lapin, contact, 0.5 ml/animal avec 2.2 x 10 ¹³ Granula de CpGV/L durant 4h, pas des effets négatifs
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Lapin, contact, 0.1 ml/œil avec 2.2 x 10 ¹³ Granula de CpGV/L durant 24h, pas des effets négatifs
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	cochon d'Inde, aspirer, 35 mg CpGV (7 x 10 ⁸ Granula) par m ³ pour 15 min, pas des effets négatifs
Mutagenicité sur les cellules germinales	pas de donnée disponible
Cancérogénicité	pas de donnée disponible
Toxicité pour la reproduction	pas de donnée disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	pas de donnée disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	pas de donnée disponible
Danger par aspiration	pas de donnée disponible

Rubrique 12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë (courte durée)	
Poissons	<i>Oncorhynchus mykiss</i> , 96h LC ₅₀ > 100 mg/l = 2.0 x 10 ⁹ CpGV/L
Crustacés	<i>Daphnia magna</i> , 48h EC ₅₀ > 100 mg/l = 2.0 x 10 ⁹ CpGV/L
Algues/plantes aquatiques	<i>Scenedesmus subspicatus</i> , 72h EC ₅₀ : > 100 mg/l = 2.0 x 10 ⁹ CpGV/L
plante aquatique	<i>Lemna gibba</i> , 07 d EC ₅₀ > 100 mg/l = 3.1 x 10 ⁹ CpGV/L
Toxicité chronique (longue durée)	
Poissons	pas de donnée disponible
Crustacés	pas de donnée disponible
Algues/plantes aquatiques	pas de donnée disponible
Autres organismes	pas de donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradabilité abiotique	pH
Dégradabilité physique et photochimique	Lumière UV
Biodégradation	Biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage octanol-eau	pas de donnée disponible
Facteur de bioconcentration	pas persistant, pas bio-accumulés

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement	L'état de AoGV reste longtemps immobilisé dans le sol. Pas d'accumulation.
Tension superficielle	pas de donnée disponible
Adsorption/lixiviation	Absorption d'potentielles dans les couches supérieures du sol organique et une très faible capacité de lessivage vers les couches inférieures.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

La préparation ne contient pas des substances vPvB (vPvB = very persistent, ver bioaccumulative) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006.
La préparation ne contient pas des substances PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006.

12.6 Autres effets néfastes

Aucun connu

12.7 Autres informations

Aucun

Rubrique 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Elimination de Produit/ Emballage	Respecter la réglementation locale (très probablement par incinération contrôlée).
Code/marquage des déchets conforme à OMoD	Aucun
Information important pour le traitement des déchets	Aucun
Information important pour le traitement d'eau sale	Aucun
Autre recommandation pour le traitement des déchets	Aucun

Rubrique 14 Informations relatives au transport

Transport routier/ferroviaire	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus
Transport maritime	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus
Transport aérien	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus

Rubrique 15 Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou à la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Habilitations	Aucune connue
Restrictions d'usage	Aucune connue

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le produit n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage au terme de CE directive

Rubrique 16 Autres informations

Ces indications concernent le produit défini pour le consommateur final. Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

i Révision

Date

Adapté au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

01. févr. 2019